



RETURN BIDS TO:

ENVOYER LES SOUMISSIONS À :

**Agence Parcs Canada**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1300**  
**Calgary (Alberta) T2P 3M3**  
**Télécopieur : 403-292-4475**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.**  
**Calgary (Alberta) T2P 3M3**

<b>Title-Sujet</b> Stabilisation de murs en maçonnerie Parc national Banff		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-16-5173/A	<b>Date:</b> 10 août 2016	
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-16-00743498	<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b> n/a	
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - à</b> 14 h	<b>on - le</b> 25 août 2016	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nathaniel Harrison                      nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-4572	<b>Fax No. - No de FAX:</b> (403) 292-4475	
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>		
See Herein - Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b>	_____
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b>	_____
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter [Nom] à [email address] afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

#### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

#### EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

#### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) – R2710T (2016-04-04)

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet d'une soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approvisionnement des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Modifications aux documents du contrat
CS02	Condition d'assurance

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

<b>Annexe A</b>	<b>Formulaire d'établissement des prix</b>
<b>Annexe B</b>	<b>Disposition relatives à l'intégrité-liste de noms</b>
<b>Annexe C</b>	<b>Formulaire d'attestation</b>
<b>Annexe D</b>	<b>Formulaire d'attestation d'assurance</b>

## SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- a. Déclaration de condamnation à une infraction  
*avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).*

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :

- a) Appel d'offres – Page 1;
- b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c) Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04);
- d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
- e) Dessins et devis;
- f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
- g) Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins 5 jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser

suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le **17 août 2016 à 13 heures**. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter au 116, av. Park, à Banff au parc national de Banff (Alberta).

Les soumissionnaires sont priés de s'inscrire auprès de l'autorité contractante avant la visite des lieux.

Cette visite des lieux est **FACULTATIVE**. Le représentant du soumissionnaire pourrait être tenu de signer une feuille de présence.

#### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 403-292-4475.

#### **IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à [nathaniel.harrison@pc.gc.ca](mailto:nathaniel.harrison@pc.gc.ca)

#### **IS07 FINANCEMENT INSUFFISANT**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :

- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### **IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP10 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes  
<https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

#### Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

#### Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

#### Cautionnement de soumission (Formulaire PWGSC-TPSGC 504) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

#### Cautionnement d'exécution (Formulaire PWGSC-TPSGC 505) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

#### Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (Formulaire PWGSC-TPSGC 506) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

#### Guide des CCUA

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

#### Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

#### TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

#### TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

#### Formulaires d'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT**

Le terme « ingénieur » est remplacé par le terme « représentant ministériel » aux plans et devis.

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1. Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2. Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
- a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
  - c) Dessins et devis ;
  - d) Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04)
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires;	R2950D	(2015-02-25);
  - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

- 1) Description des travaux : Stabilisation de murs en maçonnerie – Parc national Banff
- 2) N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-16-5173/A

Les travaux visés par le présent contrat consiste le remplacement, la réparation et le rejointoiement de murs de maçonnerie à onze (11) endroits au parc national Banff.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ NEA : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

- 1) **Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et d'achever les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de**

\_\_\_\_\_ \$ (TPS/TVH en sus)

Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.

Les soumissionnaires sont rappelés qu'il est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tout le travail tel que décrit dans les plans et devis.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit effectuer et terminer les travaux au plus tard le **30 septembre 2017**.

## **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

## **SA08 SIGNATURE**

---

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

---

Signature

---

Date

**ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX**

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.
- 3) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- 4) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
1 A	01 21 00	Mobilisation/démobilisation	Montant forfaitaire	1	-	_____ \$
1 B	01 25 20	Coûts principaux	Montant forfaitaire	1	-	50 000,00 \$
<b>MONTANT TOTAL 1.</b>						_____ \$

2	L-100	<b>Belvédère du Mont-Castle – Mur de pierres</b> Nota : La majorité des pierres pour cette réparation de mur pourront être trouvées sur place entre le mur et la clôture à cervidés (Toute pierre supplémentaire nécessaire proviendra du mur au 553, rue Marmot, à confirmer) Si une quantité suffisante n'est pas disponible sur place, l'entrepreneur doit acheter toute pierre supplémentaire auprès d'un fournisseur local.				
A	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 125.0 m.l. de longueur x 750 mm de largeur x 150 à 300 mm de hauteur. 50 emplacements le long du mur ~ 2.5 m.l. par emplacement, remplacer pierre et réparer le mortier	m	125	_____ \$	_____ \$
B	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
C	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 200 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
D	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 500 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
E	L-100	Reconstruire le partie supérieure du mur à une hauteur max. du mur existant (~900 mm au-dessus du niveau du sol) ~ 3.75 m.l. de longueur x 750 mm de largeur x 900 mm de hauteur	m	3.75	_____ \$	_____ \$
F	L-100	Remplacer pierre manquante ~ 500 mm de longueur x 150 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
G	L-100	Dessus du mur adjacent au chemin doit être reconstruit 60 m.l. de longueur x 150 à 300 mm de largeur x 750 mm de hauteur. Supposer que la fondation est stable	m	60	_____ \$	_____ \$
H	L-100	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	94	_____ \$	_____ \$

I	L-100	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 2.</b>						_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
3	L-200	<b>Hillside Meadows - Cairn des scouts et mur de pierres</b> Nota : Cairn et mur ~ 320 m.l. de la route, tous les travaux doivent être effectués, manuellement, aucun accès au matériel: La majorité des pierres pour cette réparation pourront être trouvées sur place et toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-200	Une partie du mur s'est détachée de la structure existante - 1.75 m .l. de longueur x 200 mm de largeur x 250 mm de hauteur (±). Reconstruire avec des pierres existantes et s'assurer que la nouvelle partie du mur soit attaché au mur existant	m	1.75	_____ \$	_____ \$
B	L-200	Domage au sommet du mur - 1,5 m.l. de longueur x 150 mm de largeur x 200 mm de hauteur- Reconstruire avec des pierres existantes et réparer le mortier.	m	1.5	_____ \$	_____ \$
C	L-200	Cairn – remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 150 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2	_____ \$	_____ \$
D	L-200	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	4	_____ \$	_____ \$
E	L-200	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du cairn et du mur	m2	8.5	_____ \$	_____ \$
F	L-200	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 3.</b>						_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
4	L-300	<b>Aire de fréquentation diurne Fireside – Foyer</b> Nota: La majorité des pierres pour cette réparation pourront être trouvées sur place et toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-300	Reconstruire le coin ~ 450 mm de longueur x 650 mm de largeur x 750 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
B	L-300	Enlever la barre d'armature, la partie apparente doit meulée afin qu'elle soit lisse et d'affleurement la surface supérieure de la pierre	ch.	7	_____ \$	_____ \$
C	L-300	Remplacer pierre manquante ~ 250 mm de longueur x 200 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
D	L-300	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	45	_____ \$	_____ \$
E	L-300	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
F	L-300	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du foyer	m2	45	_____ \$	_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
G	L-300	Couronnement du foyer en béton, y compris : la fourniture et l'installation du béton, le coffrage, la coulée et la finition du couronnement en béton.	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
H	L-300	Couronnement de cheminée – fournir et installer un couronnement Gelco noir à conduit galvanisé unique de 330 mm x 330 mm (pièce numéro 13407) avec supports galvanisés montés sur le couronnement du foyer en béton.	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 4.</b>						_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
5	L-400	<b>Belvédère du ch. Norquay – mur de pierres</b> Nota :La majorité des pierres peuvent provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
B	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 2.5 m.l. de longueur x 200 mm de largeur x 300 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2.5	_____ \$	_____ \$
C	L-400	Début du sentier. Remplacer pierre manquante 50-100 mm de longueur x 50 mm de largeur x 100 à 150 mm de hauteur (des deux côtés). Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
D	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 300 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
E	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 150 mm de longueur x 50 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
F	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 2.0 m.l. de longueur x 150 mm de largeur x 200 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	2	_____ \$	_____ \$
G	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
H	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 600 mm de longueur x 150 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
I	L-400	Réparation des joints – rejointoyer les joints de mortier détaché, s'assurer que les panneaux de fibres imprégnés d'asphalte sont fonctionnent comme prévu et sont intacts et intacts.	ch.	3	_____ \$	_____ \$
J	L-400	Remplacer pierre manquante ~ 300 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
K	L-400	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	88	_____ \$	_____ \$
L	L-400	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 5.</b>					_____ \$	

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
6	L-500	<b>224, av. Banff - Centre d'accueil de Banff – mur de pierres</b> Nota : Les pierres pour cette réparation peuvent provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 400 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
B	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 250 mm de longueur x 50 mm de largeur x 300 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
C	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 1.0 m.l. de longueur x 500 mm de largeur x 150 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	1	_____ \$	_____ \$
D	L-500	Enlever la partie écaillée de la pierre et la remplacer par une pierre unique pour remplir le trou et la lier avec du mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
E	L-500	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 25 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
F	L-500	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	28	_____ \$	_____ \$
G	L-500	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 6.</b>					_____ \$	

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
7	L-600	<b>117, rue Beaver – Entrée principale</b> Note: Réparation du mur et de la surface. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-600	Pierre détachée, adjacente à la pierre manquante. Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	ch.	1	_____ \$	_____ \$
B	L-600	Remplacer la pierre supérieure manquante au coin du mur	ch.	1	_____ \$	_____ \$
C	L-600	Replacer deux pierres manquantes, traitement de plaque de taille Rundle	ch.	1	_____ \$	_____ \$
D	L-600	Pierre manquante dans une petite partie de la paroi verticale. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
E	L-600	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	1.5	_____ \$	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 7.</b>						_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
8	L-700	<b>116, av. Park – mur de pierres</b> Note: 24 m.l. du mur de soutènement de 30.0 m.l. doivent être enlevés et reconstruits. La hauteur de u mur doit correspondre au niveau du sol derrière le mur. Les pierres supplémentaires pour remplir les trous et augmenter la hauteur hors tout du mur doit provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local. Tous les travaux connexes à la construction du mur de pierres doivent être compris dans le prix par m.l. (construction de base, matériaux de remblai, drainage, etc.)				
A	L-700	Reconstruction complète requise, retirer le mur et le reconstruire avec les pierres existantes (28.0 m.l. x 1 500 mm de hauteur x 450 à 600 mm de largeur)	m	28	_____ \$	_____ \$
B	L-700	Reconstruire la section du mur à une hauteur entre 300 et 3500 mm plus haute pour soutenir le sol derrière le mur.	m	6	_____ \$	_____ \$
C	L-700	La section du mur près du garage était en bon état. Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	4	_____ \$	_____ \$
D	L-700	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 8.</b>						_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
9	L-800 L-801 L-802	<b>553, rue Marmot – mur de pierres</b> Démolir le mur de pierres existant et reconstruire le mur avec des blocs modulaires Pisa2.L'entrepreneur doit entreposer les pierres en vu de les réutiliser à d'autres sites. Nota : Tous les travaux connexes à la construction du mur de pierres doivent être compris dans le prix par m.l. (matériaux de base, matériaux de remblai, etc.)				
A	L-800 L-801 L-802	Mur n°1 – côté du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Reconstruire devant le sapin. Hauteur du mur ~ 300 mm de hauteur	m	12	_____ \$	_____ \$
B	L-800 L-801 L-802	Matériaux de remblai pour tous les murs ~ 750 mm de profondeur x ~ 400 mm de hauteur x 74 m.l. de longueur	m3	23	_____ \$	_____ \$
C	L-800 L-801 L-802	Mur n°2 – façade du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur ~ 300 à 350 mm	m	35	_____ \$	_____ \$
D	L-800 L-801 L-802	Mur n°3 – façade du bâtiment. Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur ~ 250 à 600 mm	m	13	_____ \$	_____ \$



Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
E	L-800 L-801 L-802	Arrière du bâtiment n° 4 - Démolir le mur existant et le reconstruire avec des blocs modulaires Pisa 2 (conformément aux spécifications du fabricant). Hauteur du mur r~300 à 350 mm	m	14	_____ \$	_____ \$
F	L-800 L-801 L-802	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 9.</b>					_____ \$	

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
10	L-900	<b>Cairn Dowling</b> Note: Petite pierre à remplacer. Rejointoyer le mortier. Parcs Canada détient la pierre utilisée pour remplacer pierre manquante. Il s'agit d'un cairn historique et l'entrepreneur doit prendre soin de ne pas causer des dommages supplémentaires aux Cairn, aux plaques et à la végétation environnante durant la restauration et le nettoyage				
A	L-900	Réparer la pierre manquante au sommet du Cairn – Parcs Canada détient la pierre manquante	ch.	1	_____ \$	_____ \$
B	L-900	Rejointoyer les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	6	_____ \$	_____ \$
C	L-900	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du cairn	m2	24	_____ \$	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 10.</b>					_____ \$	

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
11	L-1000	<b>Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) – Foyer</b> Nota : Le mortier est en mauvais état et doit être rejointoyé. Les plaques métalliques. Les plaques métalliques qui supportent la cheminée doivent être remplacées. Les pierres doivent provenir du 553, rue Marmot. Toute pierre supplémentaire devra provenir d'un fournisseur local.				
A	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
B	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 100 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
C	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
D	L-1000	Briques réfractaires. Remplacer 2 à 3 assises de briques réfractaires de 38 à 50 mm d'épaisseur.	m	6	_____ \$	_____ \$
E	L-1000	Remplacer le linteau sous la cheminée	ch.	1	_____ \$	_____ \$
F	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
G	L-1000	Remplacer pierre manquante ~ 350 mm de longueur x 200 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
H	L-1000	Rejoindre les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	40	_____ \$	_____ \$
I	L-1000	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
J	L-1000	Restauration de la maçonnerie et nettoyage du foyer.	m2	30	_____ \$	_____ \$
K	L-1000	Couronnement du foyer en béton, y compris : la fourniture et l'installation du béton, le coffrage, la coulée et la finition du couronnement en béton.	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
L	L-1000	Couronnement de cheminée – fournir et installer un couronnement Gelco noir à conduit galvanisé unique de 330 mm x 330 mm (pièce numéro 13407) avec supports galvanisés montés sur le couronnement du foyer en béton.	montant forfaitaire	1	-	_____ \$
<b>MONTANT TOTAL 11.</b>					_____ \$	

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
12	L-1100	<b>Belvédère de la boucle Minnewanka – Mur de pierres</b> Nota : La majorité des travaux de réparation sont des petites pierres sur le bord de la route ainsi que quelques remplacements de pierres à l'arrière du mur (Environ 1.0 m de hauteur sur le bord de la route et varient de de 2,0 à 6,0 m de hauteur du côté descendant de la pente)				
A	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 50 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
B	L-1100	Remplacer pierre manquante - 400 mm de longueur x 250 mm de largeur x 100 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
C	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 75 mm de largeur x 50 mm de hauteur et ~ 200 mm de longueur x 250 mm de largeur x 75 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	2	_____ \$	_____ \$
D	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 100 mm de longueur x 75 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	m	1	_____ \$	_____ \$
E	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
F	L-1100	Remplacer pierre manquante ~ 75 mm de longueur x 100 mm de largeur x 50 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	1	_____ \$	_____ \$
G	L-1100	Remplacer les cinq dalles manquantes d'env. 50 mm de longueur x 250-300 mm de largeur x 200-250 mm de hauteur. Remplacer la pierre et réparer le mortier	ch.	5	_____ \$	_____ \$
H	L-1100	Rejoindre les joints de mortier détachés – assortis aux existants	m2	35	_____ \$	_____ \$
I	L-1100	Restauration du paysage	montant forfaitaire	1	-	_____ \$

Num d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes non comprises)	Prix estimatif total (taxes non comprises)
<b>MONTANT TOTAL 12.</b>						_____ \$

Num d'art	Description du total partiel	Prix estimatif total (taxes non comprises)
1	Montants forfaitaires	_____ \$
2	Belvédère du Mont-Castle – Mur de pierres	_____ \$
3	Hillside Meadows - Cairn des scouts et mur de pierres	_____ \$
4	Aire de fréquentation diurne Fireside – Foyer	_____ \$
5	Belvédère du ch. Norquay – mur de pierres	_____ \$
6	224, av. Banff - Centre d'accueil de Banff – mur de pierres	_____ \$
7	117, rue Beaver – Entrée principale	_____ \$
8	116, av. Park – mur de pierres	_____ \$
9	553, rue Marmot – mur de blocs modulaires	_____ \$
10	Cairn Dowling	_____ \$
11	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) – Foyer	_____ \$
12	Belvédère de la boucle Minnewanka – Mur de pierres	_____ \$

**PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION**  
(Taxes applicables en sus)

\$
----

**Remarque :** Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.



**ANNEXE C FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire d'attestation**

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.***

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieux des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_



# ANNEXE D – ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel

*Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.*

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale  Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de pollution				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Responsabilité maritime						\$
Responsabilité aérienne				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date J / M / A



<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) dynamitage;</li> <li>(b) battage de pieux et travaux de caisson;</li> <li>(c) reprise en sous-cœuvre;</li> <li>(d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.</li> </ul> <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;</li> <li>b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite;</li> <li>c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.</li> </ul> <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).</p>
<p><b>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</b></p> <p>La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p><b>Responsabilité maritime</b></p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p><b>Responsabilité aérienne</b></p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>